



## DECLARATION MENSUELLE D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE

Etablie en application de l'article L 225-212 du Code de commerce et de l'article 241-4, I 2° du règlement général de l'AMF

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

\* Nom : ROUHAUD  
\* Prénom : Pascal  
\* Fonction : Directeur Administratif et Financier

Tél. : 03.89.74.41.19

Fax : 03.89.74.41.03

- **Société déclarante :**

\* Dénomination sociale : NSC GROUPE  
\* Adresse du siège social : 170, rue de la République à 68500 GUEBWILLER

- **Marché Réglementé (Eurolist) :** Compartiment C

	<b>28.02.2013</b>
<b>1. Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante</b>	<b>548.250</b>
<b>2. Nombre total des droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privés de droits de vote :</b>	<b>955.978</b>
- Origine de la variation : perte du droit de vote double suite conversion au porteur	
- Date à laquelle cette variation a été constatée :	
Lors de la précédente déclaration en date du 30 octobre 2012 :	
le nombre total d'actions était égal à 548.250	
le nombre de droits de vote était égal à 956.426	
<b>3. Nombre total des droits de vote exerçable de la société déclarante</b>	
Lors de la précédente déclaration en date du 30 octobre 2012 :	<b>930.087</b>
le nombre total d'actions était égal à 548.250	
le nombre de droits de vote était égal à 930.535	

- Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux.

Fait à Guebwiller, le 28 février 2013

Pascal ROUHAUD  
Directeur Administratif et Financier